

ARRÊTÉ N°52_2022A
de délégation de signature à l'administration
modifiant les arrêtés précédents

Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services
Monsieur Eric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines
Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et ressources
Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques
Madame Sabine BROSE, Directrice Générale Adjointe Attractivité
Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relation aux communes et Stratégie
Madame Françoise CAMPEGGI, Directrice des Finances
Madame Hasna SELLOUM, Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Marc PIEDAGNEL, Directeur Aménagement
Madame Djamila OUAGUED, Directrice Education - Enfance - Jeunesse - Politique de la ville
Madame Mariette STÜSSGEN, Directrice Petite enfance - Famille
Madame Sabrina RODRIGUEZ, Directrice Adjointe Attractivité et Directrice de l'Action culturelle
Monsieur Hervé CHARNAY, Directeur Economie
Monsieur Pierre BOUTINEAU, Directeur Déchets
Monsieur Charles LANDRY, Directeur Eau et assainissement

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9 disposant que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ;
Vu l'arrêté n°10_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services ;
Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'agglomération n°10_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services,
Vu l'arrêté l'arrêté du Président n°12_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources ;
Vu l'arrêté l'arrêté du Président N°11_2022A du 3 février 2022 portant modification de délégation de signature à Monsieur Eric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines ;
Vu l'arrêté l'arrêté du Président N°14_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Madame Sabine BROSE, Directrice Générale Adjointe Attractivité ;
Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'agglomération n°13_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques ;
Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'agglomération n°15_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relation aux communes et Stratégie ;
Vu l'arrêté du Président n°17_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Madame Djamila OUAGUED, Directrice Education – Enfance -Jeunesse – Politique de la ville ;
Vu l'arrêté du Président n°18_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Mariette STÜSSGEN, Directrice Petite enfance – Famille ;
Vu l'arrêté du Président n°16_2022A du 3 février 2022 portant délégation de signature à Madame Sabrina RODRIGUEZ, Directrice Adjointe Attractivité et Directrice de l'Action culturelle ;

Considérant le contrat de droit public - emploi de direction du 5 septembre 2021 de Madame Patricia INGHELBRECHT la nommant Directrice Générale des Services,
Considérant que Monsieur Eric VIDAL occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines ;
Considérant que Monsieur Raphaël ROUZE occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources
Considérant que Monsieur Anthony LLEWELLYN occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint des Services Techniques ;
Considérant que Madame Sabine BROSSE occupe les fonctions de Directrice Générale Adjointe Attractivité ;
Considérant que Madame Marion DUCLOT occupe les fonctions de Directrice Mission relation aux communes et Stratégie ;
Considérant que Madame Françoise CAMPEGGI, occupe les fonctions de Directrice des Finances ;
Considérant que Madame Hasna SELLOUM, occupe les fonctions de Directrice des Ressources Humaines ;
Considérant que Madame Djamila OUAGUED occupe les fonctions de Directrice Education - Enfance -Jeunesse – Politique de la ville ;
Considérant que Madame Mariette STÜSSGEN occupe les fonctions de Directrice Petite enfance - Famille ;
Considérant que Madame Sabrina RODRIGUEZ occupe les fonctions de Directrice Adjointe Attractivité et Directrice de l'Action culturelle ;
Considérant que Monsieur Marc PIEDAGNEL occupe les fonctions de Directeur Aménagement ;
Considérant que Monsieur Hervé CHARNAY occupe les fonctions de Directeur Economie ;
Considérant que Monsieur Pierre BOUTINEAU occupe les fonctions de Directeur Déchets ;
Considérant que Monsieur Charles LANDRY occupe les fonctions de Directeur Eau et assainissement ;

ARRETE :

ARTICLE 1

1-1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, à l'effet de signer les actes et correspondances relatifs à la gestion des ressources humaines et notamment :

1- Administration - Ressources humaines

Carrière

- Arrêtés de radiation des cadres
- Courriers de commission de discipline
- Arrêtés d'avancement de grade
- Arrêtés de temps partiel et renouvellement
- Comptes-rendus d'entretien professionnels
- Saisine Commission Administrative Paritaire
- Contrat avec les agences d'intérim

Recrutement

- Contrats et avenants
- Courriers de recrutement en référence à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale

Administration

- Conventions de stages gratifiés du Service Secrétariat du Président et de la Direction générale - Moyens généraux et du Service assemblées,
- Ordres de mission des agents du Service Secrétariat du Président et de la Direction générale - Moyens généraux et du Service assemblées
- Documents engageant décision d'accord, refus ou suspension de télétravail des agents du Service Secrétariat du Président et de la Direction générale - Moyens généraux et du Service assemblées

Formation

- Conventions de formation payante

Maladies

- Arrêtés de demi traitement (suite à maladie)
- Arrêtés de reconnaissance d'accident du travail et de maladie professionnelle
- Saisine Commission Administrative Paritaire

Paie

- Arrêté attribution IFSE - NBI – CIA, le tableau global étant signé par le président

2- Administration - Finances

- Documents des contrats de souscription de ligne de trésorerie (suite à délibérations/décisions prises en amont)
- Documents des contrats de souscription d'emprunt (suite à délibérations/décisions prise en amont)
- Documents déblocage de ligne de trésorerie
- Documents déblocage des emprunts

3- Administration - Commande publique

- Avenants au marché suite à approbation en Conseil
- Avenants au marché suite à approbation en Bureau
- Avenants au marché suite à approbation par décision du Président
- Courriers de notification et actes d'engagement des marchés suite à approbation en Conseil
- Courriers de notification et actes d'engagement des marchés suite à approbation en Bureau
- Courriers de notification et actes d'engagement des marchés suite à approbation par décision du Président

1-2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services et de Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT sont exercées par Madame Marion DUCLOT, Directrice relations aux communes et stratégie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, de Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, et de Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relation aux communes et stratégie, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT sont exercées par Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, de Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et

Ressources de Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relation aux communes et stratégie, et de Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT sont exercées par Monsieur Eric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, de Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, de Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relation aux communes et stratégie, et de Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, et de Monsieur Eric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT par Sabine BROSE, Directrice Générale Adjointe Attractivité.

ARTICLE 2

2-1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, à l'effet de signer :

1- Administration Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein du Services Contrôle de gestion et évaluation, du Service numérique, du Service Affaires juridiques et du service Commande publique
- Ordres de mission des agents du Service Contrôle de gestion et évaluation, du Service numérique, du Service Affaires juridiques et du service Commande publique
- Documents engageant décision d'accord, refus ou suspension de télétravail des agents du Pôle Aménagement et Ressources

2- Administration - Commande publique

- Bons d'engagement, bons de commandes du service commande publique pour les achats jusqu'à 3000 €HT

2-2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Monsieur Raphaël ROUZE, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources.

ARTICLE 3

3-1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Éric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines, à l'effet de signer :

Carrière

- Arrêtés de reclassement statutaire
- Arrêtés avancement d'échelon
- Arrêtés modifiant le temps de travail

- Etats de service (concours, examens professionnels, ...)

Recrutement

- Courriers de réponses négatives aux candidatures pour un emploi

Administration

- Attestations, formulaires pour organismes extérieurs (CAF, CNRACL, CDG 81, CNAS, ...)
- Courriers administratifs nominatifs aux agents répondant défavorablement
- Documents, formulaires de fin d'emplois (APE, certificats, ...)
- Documents engageant décision d'accord, refus ou suspension de télétravail des agents du Pôle Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines,

Formation

- Documents, bulletins d'inscription aux formations
- Réponses aux demandes de formation CPF
- Habilitations et autorisations de conduite (CACES, habilitation, ...)

Maladies

- Arrêtés attribution de CLM, CLD, GM
- Arrêtés de reconnaissance Temps Partiel de Travail
- Courriers d'expertise médicale
- Dossiers assurance statutaires

Paie

- Bordereau de charges papier (état, formulaire,...)

Action sociale

- Adhésion CNAS, déclaration annuelle, régularisation en cours d'année

3-2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, de Monsieur Raphaël ROUZET, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, de Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relation aux communes et stratégie, et de Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint Services techniques, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT sont exercées par Monsieur Eric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines.

ARTICLE 4

4-1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Sabine BROSSE, Directrice Générale Adjointe Attractivité, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés du service Communication
- Ordres de mission des agents du service Communication
- Documents engageant décision d'accord, refus ou suspension de télétravail des agents du pôle Attractivité

4-2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine BROSSE, Directrice Générale Adjointe Attractivité, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, de Monsieur Raphaël ROUZET, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, de Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relations aux communes et stratégie, et de Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint Services techniques, et de Monsieur Eric VIDAL, Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse, Ressources Humaines, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT sont exercées par Sabine BROSSE, Directrice Générale Adjointe Attractivité.

ARTICLE 5

5-1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, à l'effet de signer :

Administration - Ressources humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein du Service Infrastructure ;
- Ordres de mission des agents du Service Infrastructure ;
- Documents liés à la procédure télétravail des agents du Pôle des Services techniques

5-2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services, de Monsieur Raphaël ROUZET, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, et de Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relations aux communes et stratégie, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT sont exercées par Monsieur Anthony LLEWELLYN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques.

ARTICLE 6

6-1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relations aux communes et Stratégie, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction Mission Relations aux communes et Stratégie
- Ordres de mission des agents de la Direction Mission Relations aux communes et Stratégie
- Documents engageant décision d'accord, refus ou suspension de télétravail des agents de la Direction Mission relation aux communes et stratégie

6-2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relations aux communes et Stratégie, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services et de Monsieur Raphaël ROUZET, Directeur Général Adjoint Aménagement et Ressources, les délégations consenties à Madame Patricia INGHELBRECHT sont exercées par Madame Marion DUCLOT, Directrice Mission relations aux communes et stratégie.

ARTICLE 7

7-1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Françoise CAMPEGGI, Directrice des Finances, à l'effet de signer :

Administration – ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction des Finances
- Ordres de mission des agents de la Direction des Finances

7-2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise CAMPEGGI, Directrice des Finances, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 8

8-1

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Hasna SELLOUM, Directrice des Ressources Humaines, à l'effet de signer :

Administration – ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction des Ressources Humaines
- Ordres de mission des agents de la Direction des Ressources Humaines

8-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hasna SELLOUM, Directrice des Ressources Humaines les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 9

9-1

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Marc PIEDAGNEL, Directeur Aménagement, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction Aménagement
- Ordres de mission des agents de la Direction Aménagement

9-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc PIEDAGNEL, Directeur Aménagement, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 10

10-1

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Djamila OUAGUED, Directrice Education – Enfance - Jeunesse – Politique de la ville, à l'effet de signer :

Administration – Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction Education - Enfance - Jeunesse - Politique de la ville
- Ordres de mission des agents de la Direction Education - Enfance - Jeunesse - Politique de la ville

10-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Djamila OUAGUED, Directrice Education - Enfance - Jeunesse - Politique de la ville, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 11

11-1

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Mariette STÜSSGEN, Directrice Petite enfance - Famille, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction Petite enfance - Famille
- Ordres de mission des agents de la Direction Petite enfance - Famille

11-2 :

En l'absence ou d'empêchement de Madame Mariette STÜSSGEN, Directrice Petite enfance - Famille, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 12

12-1

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Sabrina RODRIGUEZ, Directrice Adjointe Attractivité et Directrice de l'Action culturelle, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction Action culturelle
- Ordres de mission des agents de la Direction Action culturelle

12-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina RODRIGUEZ, Directrice Adjointe Attractivité et Directrice de l'Action culturelle, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 13

13-1

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Hervé CHARNAY, Directeur Economie, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein du Service Economie
- Ordres de mission des agents du Service Economie

13-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé CHARNAY, Directeur Economie, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 14

14-1

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Pierre BOUTINEAU, Directeur Déchets, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction Déchets
- Ordres de mission des agents de la Direction Déchets

14-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOUTINEAU, Directeur Déchets, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 15

15-1

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Charles LANDRY, Directeur Eau et Assainissement, à l'effet de signer :

Administration - Ressources Humaines

- Conventions de stages non gratifiés au sein de la Direction Eau et Assainissement
- Ordres de mission des agents de la Direction Eau et Assainissement

15-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles LANDRY, Directeur Eau et Assainissement, les délégations qui lui sont consenties sont exercées par Madame Patricia INGHELBRECHT, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 16

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, la Directrice Générale des Services, les Directeurs Généraux Adjointes et les Directeurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou, le 7 octobre 2022

Paul SALVADOR,
Président



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **21 OCT. 2022**

Et publication, mise en ligne **21 OCT. 2022** et/ou notification le